



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les domaines de la Ville en chemin vers le bio

Territoire communal, domaines forestiers, viticoles et agricoles : la marche vers l'exploitation en mode biologique avance à grands pas. Le Service des parcs et promenades a déjà renoncé aux herbicides, mais aussi aux produits phytosanitaires et engrais de synthèse. La gestion des domaines forestiers de la Ville de Neuchâtel répond aux principes de la durabilité. Alors que la conversion des domaines agricoles va bon train en collaboration avec leurs exploitants, comme avec les services cantonaux, la totalité du domaine viticole exploité par les Caves de la Ville passera en viticulture biologique au 1^{er} novembre prochain.

La Ville de Neuchâtel est propriétaire de quelque 1'948 hectares de terres. Des forêts avant tout (1'571 ha, soit 81%), mais aussi du terrain agricole (366 ha, 19%) et de la vigne (12ha environ). Ces domaines représentent une valeur patrimoniale inestimable tout en regorgeant de richesses naturelles protégées comme les pâturages boisés. En juin 2019, le Conseil général validait un postulat exigeant le passage des domaines agricoles et viticoles de la Ville de Neuchâtel à une culture biologique respectueuse de l'environnement et de la biodiversité avec une production vendue selon les principes du circuit court.

Le processus s'effectue en cohérence avec le canton de Neuchâtel, engagé dans une démarche similaire, particulièrement auprès des agriculteurs locataires de domaines agricoles et viticoles appartenant aux deux autorités. En matière d'agriculture comme de protection des forêts, les plus larges compétences sont aux mains de la Confédération. C'est en tant que propriétaire terrienne que la Ville peut poser des conditions d'entretiens de ses terres. Afin de bien comprendre les enjeux concrets et de conserver le climat de confiance inhérent à de bons rapports avec les exploitants, la Ville a donc rendu visite à ses locataires. Chacun se voit accompagné et soutenu en vue d'une conversion dont l'échéance tient compte des spécificités de chaque lieu. Les résultats sont déjà notables, puisque, début 2020, l'exploitation de La Biche à Chézard-Saint-Martin a achevé sa conversion à l'agriculture biologique. Un an plus tard, celle du Pré-Louiset à Chaumont fera de même. Le domaine de La Grand'Vy à Gorgier, et ses 130 hectares, bien connu des randonneurs, franchira le pas en 2024. Au même moment, un projet de production fromagère biologique devrait y voir le jour. D'autres conversions sont en préparation. « *Ces adaptations avancent à grands pas. En plus d'une nécessaire protection des sols et des eaux de nos domaines, l'agro-écologie offre une rémunération digne aux exploitants et favorise une alimentation saine, bio et produite localement* », insiste la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Situation réjouissante du côté des forêts et vignes

Tous les domaines forestiers de la Ville sont soumis aux législations fédérale et cantonale interdisant l'usage de tout pesticide ou engrais. La Ville prend des mesures supplémentaires en vue d'une gestion forestière durable, et depuis 2001 cette dernière est doublement certifiée FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) garantissant le respect de l'écosystème forestier.

En 2018, selon un rapport de la Station viticole cantonale, un quart du domaine viticole neuchâtelois avait déjà opéré sa transition en mode de culture biologique (bio-organique et bio-dynamique) contre environ 5% au niveau national. Le 1^{er} novembre 2020, la totalité du domaine viticole exploité par les Caves de la Ville passera en viticulture biologique. Sur le territoire communal, le Service des parcs et promenades a renoncé aux produits phytosanitaires et engrais de synthèse depuis 2015. Le « zéro herbicide » demeure la règle depuis 2006 déjà. Aujourd'hui, le Service a entrepris les démarches pour une labellisation « Bio Suisse / Le Bourgeon », alors que ses aménagements paysagers et ses terrains de sport sont entretenus biologiquement depuis 5 ans.

Neuchâtel, le 2 octobre 2020

Direction de l'urbanisme, de la
mobilité et de l'environnement

Renseignements complémentaires :

Christine Gaillard, conseillère communale, directrice de l'urbanisme, la mobilité et l'environnement, 032 717 76 02, christine.gaillard@ne.ch

Nadia leronimo, déléguée aux affaires foncières, 032 717 76 91, nadia.leronimo@ne.ch